

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DELIBERATION n° 2021/11/23-16-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 23 novembre 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** le décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur,

**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

**Vu** l'avis favorable rendu par le Conseil académique restreint (CACR) le 7 octobre 2021,

#### DECIDE :

**OBJET : Mise en place de critères de classement pour le recrutement des ATER au sein d'Aix-Marseille Université**

Le Conseil d'administration approuve la mise en place des critères de classement en matière de recrutement des ATER, tels que définis ci-dessous :

- la capacité de l'étudiant à donner des cours dans le cadre de son enseignement et adéquation au profil de poste ;
- prioriser, autant que faire se peut, les candidatures d'étudiants en dernière année de doctorat afin de leur permettre de finaliser leur thèse ;
- en cas de dérogation à ces critères, il est demandé aux présidents des commissions ad'hoc de fournir un argumentaire.

**Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour et 2 abstentions.**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille le 23 novembre 2021,

  
**Eric BERTON**,  
Président d'Aix-Marseille Université

